

La réfection du chemin du Lac d'Argent ou l'urbanisme à l'aveuglette

Ce 6 juin, la municipalité d'Eastman adoptait le *Règlement no 2022-11 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent et le remplacement de conduites d'aqueduc existantes et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût* (le Règlement). La longueur du titre du Règlement est inversement proportionnelle à celle de la consultation des citoyens y habitant, c'est-à-dire une lointaine, en 2017, sur un projet maintenant lourdement modifié. La version actuelle ne comporte pas d'égout ni de prolongement d'aqueduc et est évaluée à 6,650,000\$ pour 2,4km de route.

Voyant la venue prochaine de l'adoption du Règlement et devant l'insouciance du conseil municipal à consulter les principaux intéressés, des résidents se sont unis pour former l'association des *Amis du chemin du Lac-d'Argent* (l'ACLA). L'objet premier de l'ACLA est de convaincre la Municipalité de tenir un référendum consultatif des résidents concernés en leur présentant les coûts personnels reliés à l'installation de l'aqueduc et de l'égout de façon concomitante avec la réfection du chemin du Lac-d'Argent. Ces projections ont déjà été faites par la Municipalité.

Alors qu'il est prévu qu'un nouveau système d'aqueduc et de prolongement d'égout se rende au chemin du Lac-d'Argent à court ou moyen terme, la Municipalité a décidé unilatéralement de refaire le chemin, «*quitte à le démolir et le refaire afin d'y intégrer l'aqueduc et les égouts d'ici 5, 10 ou 15 ans*». Suivant cette affirmation des plus surprenantes de la mairesse, il est impossible de ne pas se questionner sur les conséquences environnementales d'un tel manque de planification et sur les coûts associés.

Aussi, suivant une proposition de l'ACLA d'installer les tuyaux d'aqueduc et d'égout dans l'attente du branchement au réseau municipal, la municipalité a répondu y avoir pensé, mais qu'il est impossible de le faire, attendu que la réglementation en matière d'aqueduc et d'égout au moment du branchement pourrait différer des normes actuellement en vigueur. Il est surprenant et préoccupant qu'une municipalité ne puisse fragmenter l'installation de ses équipements en vue d'un service à venir, à court ou moyen terme, sans pouvoir prétendre détenir des droits acquis.

Le chemin du Lac-d'Argent longe le lac du même nom et plusieurs fosses septiques sont à proximité de celui-ci lors du débordement printanier. Alors que des bénévoles font des pieds et des mains pour

combattre les algues envahissantes du lac, il est primordial de s'assurer de préserver sa santé. L'ajout de l'égout diminuerait assurément le risque de pollution du lac par des coliformes.

Finalement, ce 6 juin, le Gouvernement du Québec dévoilait sa *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, dans lequel, entre autres, on souligne l'importance de développer de l'urbanisme durable. À l'opposé de cette Politique, non seulement la Municipalité d'Eastman agit-elle sans faire de la réfection du chemin du Lac-d'Argent un projet socialement acceptable et durable, mais son manque de planification à long terme pour un «*chemin signature d'Eastman*», tel que le qualifie la mairesse, avec coupe d'arbres, de roc et ajout de murs de béton préfabriqués, dénote une déconsidération de ses payeurs de taxes et de l'urbanisme à l'aveuglette.

Les Amis du chemin du Lac-d'Argent, 6 juin 2022